



Règlement intérieur – Nuance Studio de danse

Ce règlement intérieur s'applique à l'ensemble des élèves inscrits aux cours de danse, Pilates et DanceMoove.

Le respect de ce règlement est indispensable pour assurer le bon déroulement des cours dans un climat de respect, de sécurité et de convivialité.

1. Inscriptions

Un cours d'essai gratuit est proposé avant toute inscription.

Un deuxième cours d'essai pour les enfants est possible, au tarif de 5 €.

L'inscription est effective uniquement après remise du dossier complet et du paiement de l'adhésion annuelle et de la cotisation.

Chaque élève doit remplir un questionnaire de santé, à renvoyer par mail.

Si une des questions reçoit une réponse positive, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la danse sera alors obligatoire.

Chaque élève doit également être couvert par une assurance responsabilité civile.

2. Tenue obligatoire

Pour les enfants de 4 à 7 ans (éveil et initiation) : legging noir ou short noir, justaucorps blanc pour les éveils et rouge pour les initiations, pieds nus ou chaussettes anti-dérapantes, cheveux attachés.

Pour les autres élèves : tenue de danse adaptée permettant de bien voir le corps, pieds nus ou chaussettes anti-dérapantes, cheveux attachés.

Pour les cours de Pilates : chaque élève doit apporter son propre tapis de sol.

Pour les cours de DanceMoove, tennis propre.

Pas de bijou.

L'accès au cours peut être refusé en cas de non-respect de la tenue demandée.

3. Ponctualité

Les élèves doivent arriver quelques minutes avant le début du cours.

En cas de retard de plus de 15 minutes, l'élève ne sera pas accepté au cours, pour des raisons de sécurité et de respect du travail du groupe.

4. Présence et assiduité

En cas d'absence, merci de prévenir le professeur dès que possible (par mail ou message).

En cas d'absences trop fréquentes sans justification valable, l'élève pourra perdre sa place au profit d'une personne sur liste d'attente.

5. Discipline

Les élèves doivent avoir une attitude respectueuse envers les enseignants, les autres élèves et les locaux.

Les téléphones doivent être éteints pendant les cours.

Il est interdit de mâcher du chewing-gum en cours.

Les locaux doivent être laissés propres et rangés.

6. Objets de valeur

Il est conseillé de ne pas venir aux cours avec des objets de valeur.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels.

7. Réseaux sociaux et droit à l'image

Lors de l'inscription, une autorisation de droit à l'image sera proposée pour permettre ou non la diffusion de photos et vidéos sur les réseaux sociaux et lors des événements de l'école.

Aucune photo ou vidéo ne pourra être publiée sans l'accord préalable.

8. Utilisation des locaux

L'accès aux locaux est strictement limité aux espaces autorisés (salle de danse, vestiaires, sanitaires).

Il est interdit d'accéder aux autres pièces sans autorisation.

Les élèves sont sous la responsabilité de leurs parents avant et après leur cours ; l'association n'est pas responsable en dehors des heures de cours.

9. Spectacle de fin d'année et portes ouvertes

La participation au spectacle de fin d'année est un engagement ferme après confirmation par la famille.

Des frais de costumes seront à prévoir ; leur montant sera communiqué au cours de l'année.

Des portes ouvertes seront organisées avant les vacances de Noël pour permettre aux familles d'assister aux cours.

10. Conditions financières

La cotisation annuelle est due pour l'année entière.

Possibilité de règlement en 1 ou 10 fois.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf cas exceptionnel (certificat médical empêchant la pratique durablement ou déménagement justifié).

11. Sanctions en cas de non-respect du règlement

En cas de non-respect du présent règlement, la direction pourra prononcer :

Un avertissement verbal ou écrit.

Une exclusion temporaire.

Une exclusion définitive, sans remboursement des frais engagés.

12. Vie de l'association

Nuance Studio de danse est une association dirigée par un bureau élu.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par mail avec un préavis de 15 jours.

Les décisions sont prises à main levée, avec un quorum minimum de 3 personnes.

En cas de dissolution, les fonds restants seront utilisés pour rembourser les dettes ou organiser un dernier événement.

Le fait de s'inscrire à Nuance Studio de danse implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement intérieur.